

La filière hippique refuse le « quoiqu'il en coûte » ?

Vendredi 30 avril 2021 - N°346



par Hubert Tassin – Président des P.P.

Alongueur de tribunes, d'interviews, de déclarations publiques largement relayées médiatiquement, les plus hautes autorités de l'État insistent sur la stratégie publique de soutien à l'économie pour amortir le choc d'une politique sanitaire pour le moins fâcheuse pour la plupart des filières économiques et leurs salariés. Une politique illustrée par la reprise par le Président de la République de la formule dorénavant célèbre du « quoiqu'il en coûte » lancée en 2012 depuis la Banque Centrale Européenne par Mario Draghi.

La fermeture d'une partie majeure des points de vente du PMU – celle qui prend les paris au fil des réunions-, et dans une mesure moindre l'interdiction d'accueillir du public sur les hippodromes impactent très sévèrement les recettes. Elles ne menacent pas directement les équilibres financiers des sociétés-mères, mais ceux de leurs membres dont le développement est l'objet social de l'Institution et justifie les autorisations et monopoles de paris : les propriétaires, les éleveurs, les entraîneurs, les jockeys et drivers. C'est-à-dire l'ensemble de la

filière de l'écosystème, comprenant aussi les hippodromes de province, qu'on semble trop souvent oublier.

C'est une filière économique importante, créatrice d'emplois non délocalisables, collectrice de recettes fiscales, centrale pour l'aménagement et l'animation des territoires. Autant d'éléments que l'État connaît parfaitement, pour assurer la tutelle de toutes nos instances du Trot, du Galop, du PMU et de la Fédération.

Dans ce contexte, il va de soi que cette filière est particulièrement bien placée pour obtenir de son partenaire institutionnel sa part des fonds de solidarité mis en place par le budget de l'État et destinés à maintenir l'activité économique du pays à son niveau de 2019. Comme l'a déclaré Geoffroy Roux de Bézieux, le patron du Medef, il ne s'agit pas d'aides, mais simplement de compensations aux mesures prises par le gouvernement. Et quand on sait que, sans même une référence à des résultats positifs des bénéficiaires finaux –ceux des acteurs-, le système est contributeur direct aux finances publiques, l'évidence est plus prononcée encore.

Et pourtant ...

La filière hippique à l'écart de la compensation et de la solidarité nationale en 2020

La fiscalité qui pèse sur les paris hippiques relève de mécanismes exorbitants du droit commun. Dans une année comme 2019, après 2 années de

recul des paris hippiques, l'État avait perçu 816 millions d'euros de taxes versées par le PMU, y compris une TVA sur les enjeux. En 2020, malgré la fermeture partielle mais aussi durable des points de vente du réseau du PMU, la contribution nette de notre GIE aux finances publiques s'est établie à 675 millions d'euros.

Cette somme représente 1,7 fois les allocations, prix et primes, distribuées au Trot et au Galop. Elle est même supérieure au retour aux sociétés-mères qui doivent assurer ces allocations mais, aussi, l'organisation et la gestion des outils de travail mis en commun. Les actionnaires (les acteurs des courses) sont ainsi dans une position injustifiable dans ce partage de sort. La solidarité nationale apparaît au final pour le moins déséquilibrée pour ce qui concerne nos filières : la compensation, qui est la règle pour tous les secteurs économiques, n'a pas été au rendez-vous. Fort de ses recettes publiques sur les paris, l'État se devait, sans même discussion, d'apporter aux filières hippiques les moyens du maintien de l'activité comme il l'a fait tous azimuts d'une façon générale.

Le décalage subi par notre écosystème n'a aucun fondement. Maintenir nos outils de travail, l'emploi et les forces de production est un impératif évident du « quoi qu'il en coûte ». Or, finalement, rien n'a été déboursé. Ou pratiquement rien. Le PMU a fait appel aux mécanismes de chômage partiel, il est vrai, quand la Française de Jeux qui exerce la même activité n'y a pas eu recours. Cela a évidemment contribué à la baisse de ses charges. Les sociétés de courses ont fait de même, dans des propositions limitées, comme tout le monde, mais plutôt moins que plus.

2021 : 8% des recettes publiques sur 18 mois suffiraient à garantir nos allocations

En 2020, le budget de l'État a consacré 47 milliards d'euros au titre des indemnités aux entreprises et a budgété, pour l'instant, 32 milliards au titre de cette année. Le cumul de 2020 et du 1er semestre 2021 aura permis aux courses de contribuer à hauteur de plus d'un milliard d'euros aux comptes publics.

Au solde pour les courses, pratiquement zéro euro de compensation en 2020 et pratiquement zéro au 1er semestre de cette année. Ce trou est à mettre en face du milliard apporté par les courses au budget public sur les 18 mois et de près de 60 milliards apportés par l'État aux entreprises en général sur la période.

Ce manquement évidemment injustifiable va se payer. Il va se payer dans les allocations qui sont le moteur des filières : 80 millions d'euros auraient suffi pour garantir cette année le niveau de 2019. Un niveau certes insuffisant pour rétablir les équilibres des acteurs, mais qui serait un minimum acceptable. Seulement 8 % de ce qui a été perçu en 18 mois par le budget de l'État garantirait donc un peu l'avenir !

Pour le seul exercice 2021, cette compensation d'État de 80 millions n'empêcherait pas les filières de contribuer au budget public : l'apport net serait ramené dans une zone -tout de même- de 700 millions. Un montant qui prendrait en compte les blocages des périodes de couvre-feux, de confinements et les perspectives d'ouvertures des

points de vente assez pessimistes à court terme avec une ouverture très progressive si on se fonde sur les dernières déclarations des autorités publiques.

Sur le seul premier trimestre 2021, l'Etat sera venu en aide aux filières économiques pour un montant d'environ 8 milliards d'euros dont 0 pour la filière courses. Mieux, nos paris auront permis au budget de l'Etat d'encaisser environ 170 millions net.

Pourquoi ?

On s'interroge évidemment sur les raisons d'une telle faille dans le dispositif public de compensation aux mesures gouvernementales prises face à l'épidémie. Quand d'autres filières sont soutenues, les acteurs du Galop voient leurs allocations amputées cette année de 5 ou 16 % ... avec une clause de meilleure fortune aléatoire alors que l'État aurait pu – et dû- la garantir. Une facture qui s'ajoute à la baisse de 25 % des allocations en 2020. On s'interroge d'autant plus que nous représentons des emplois incompressibles.

Doit-on blâmer l'État de ne rien nous avoir attribué ? Non. C'est aux différentes branches industrielles et commerciales de démontrer la nécessité d'une compensation. Les instances dirigeantes de la filière courses n'ont semblé-t-il rien présenté de tel. Ainsi, rien dans les déclarations des présidents du Trot et de France Galop ne permet de penser qu'une négociation ait été menée sur ces bases si saines et convaincantes. Rien n'a été indiqué en ce sens dans les réunions

de nos Comités. Et le pesant silence des personnes en charge de nous représenter dans les instances semble témoigner d'une passivité peu compréhensible pour obtenir la simple équité de la part du budget public.

Il faut dire que France Galop et le Trot semblent avoir trouvé la « bonne » recette pour sauver leurs budgets : faire peser le risque sur les propriétaires et les éleveurs en imposant, au Galop, une retenue sur les allocations. Sur le plan de la pure sémantique, on ne parle pas de baisse des allocations cette année, mais de versement différé... sauf si les conséquences de la crise ne permettaient pas d'effectuer ce versement différé qui aurait dû être garanti. Dans ces conditions, et puisque ce sont les acteurs des courses qui prennent les risques et paient la facture, pourquoi aller déranger les ministres, même si les arguments découlent d'eux-mêmes ? Le budget de France Galop sera en équilibre quoiqu'il en coûte... aux propriétaires et aux acteurs, les seuls sacrifiés dans cette affaire.

Pourquoi ne demande-t-on pas à notre tutelle de renoncer à une faible part de ses prélèvements ? Pourquoi, a minima, ne lui demande-t-on pas un étalement d'une partie de ces prélèvements sur trois à cinq exercices plutôt que de faire peser les risques de trésorerie sur les propriétaires et les éleveurs ?

Acheter un cheval de course, envoyer une poulinière à la saillie, c'est faire preuve de confiance en l'avenir. Mais on ne peut pas demander d'avoir confiance en restant aveugles et étrangers à la réalité du pays.

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@yahoo.fr.